

CONTRAT D'ASSURANCE ET D'ASSISTANCE CONFORT ELECTROMENAGER



Ce contrat prend en charge, sur les appareils électroménagers, la réparation en cas de panne et l'indemnisation à la valeur d'achat initiale de l'appareil en cas d'irréparabilité.

ÉLÉMENTS COUVERTS ET PRESTATIONS PRISES EN CHARGE

- ▶ Appareils de cuisson : Cuisinière à gaz et/ou électrique ; Four à gaz ou électrique ; Table de cuisson ; Four micro-ondes ; Hotte aspirante électrique.
- ▶ Appareils de froid : Réfrigérateur ; Réfrigérateur-congélateur ; Réfrigérateur américain ; Congélateur ; Cave à vin électrique.
- ▶ Appareils de lavage : Sèche-linge ; Lave-linge ; Lave-linge séchant ; Lave-vaisselle.

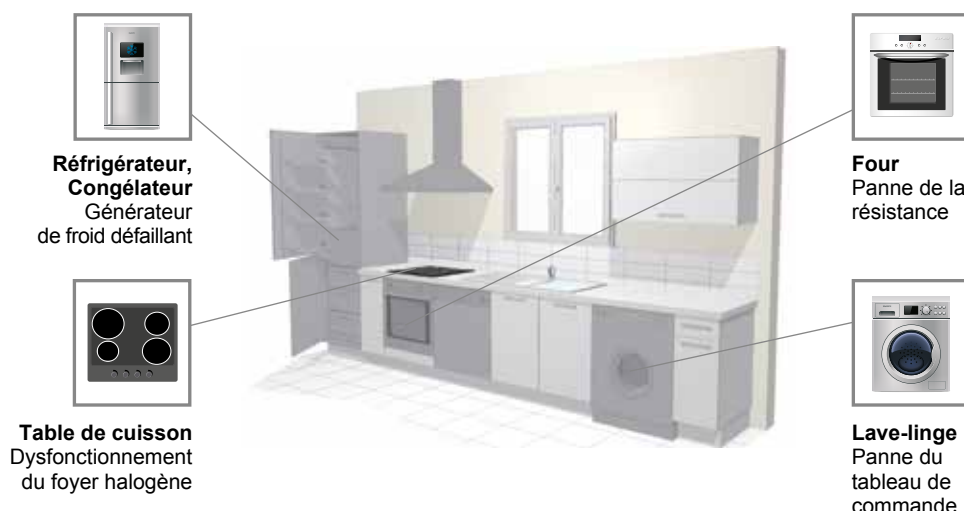
Conditions pour qu'un appareil électroménager soit couvert :

- ▶ Avoir été acheté neuf, en France, auprès d'un professionnel ;
- ▶ Être non couvert au moment du sinistre par une garantie constructeur ou distributeur ;
- ▶ Être âgé de moins de 7 ans au moment du sinistre ;
- ▶ Son prix d'achat doit être compris entre 150 € et 2 500 € TTC (facture d'achat faisant foi) ;
- ▶ Présenter un numéro de série et/ou des références lisibles et non modifiées ;
- ▶ Être utilisé pour un usage domestique ;
- ▶ Être situé à l'intérieur de l'habitation (adresse déclarée lors de la souscription du Contrat) et facilement accessible ;
- ▶ Être conforme à la norme CE.

EXCLUSIONS

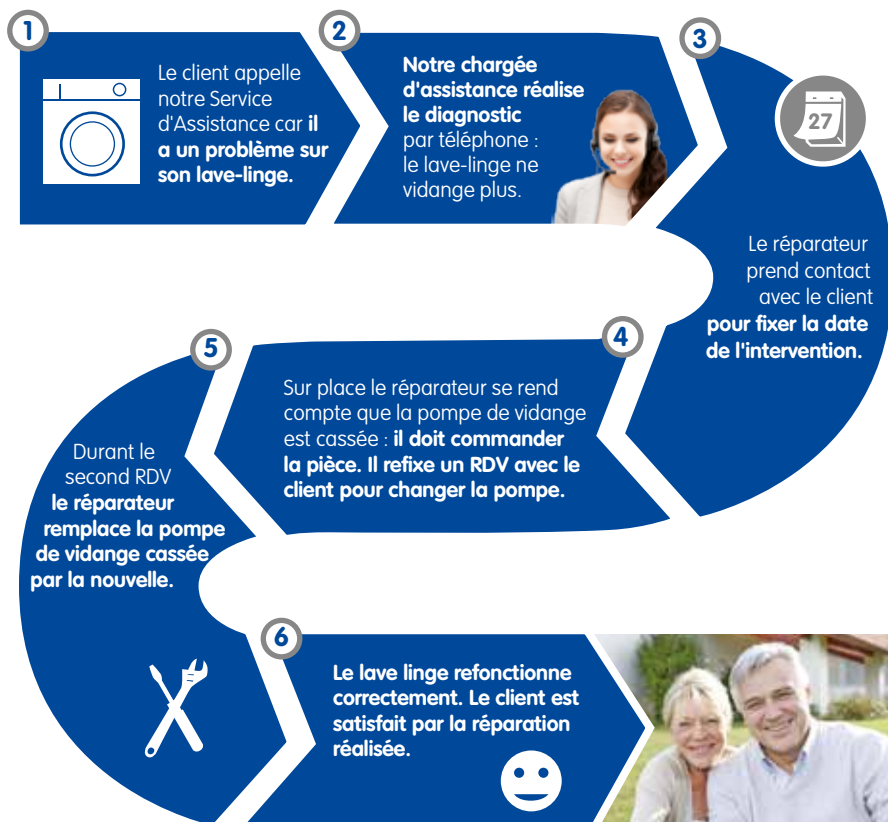
Les appareils dits « nomades » ne sont pas considérés comme des Eléments Couverts.

- ▶ Dommages résultant d'une utilisation non-conforme aux prescriptions du constructeur ou d'un défaut d'entretien ;
- ▶ Dommages imputables à toute cause d'origine externe à l'élément couvert tels qu'un sinistre sur l'installation électrique fixe de l'habitation ;
- ▶ Dommages relevant des garanties légales des vices cachés ;
- ▶ Consommables et pièces d'usure définis dans le livret d'entretien du constructeur tels que : filtres, fusibles, tuyaux de vidange, joints de porte, courroies, ampoules, flexibles, lampes ;
- ▶ Pièces en verre des plaques vitrocéramiques, portes de four et couvercles de plaque de cuisson.



CONTRAT D'ASSURANCE ET D'ASSISTANCE CONFORT ELECTROMÉNAGER

EXEMPLE D'UNE INTERVENTION



► L'intervention en détails

► Matériel utilisé

Pompe de vidange



► Corps de métier nécessaire

1 réparateur

LE SAVIEZ-VOUS?

Entretien régulièrement son lave-linge vous permet d'assurer son bon fonctionnement et sa durée de vie. Tous les 1 à 2 mois :

- 1 - Si possible, **retirez le bac à lessive de son compartiment et nettoyez le sous de l'eau tiède avec une brosse à dent**. En cas de moisissures, vous pouvez utiliser de l'eau oxygénée ou l'eau de Javel.
- 2 - **Nettoyez le joint du tambour à l'éponge**. En effet des saletés peuvent se glisser dans les plis du joint de la porte de votre lave-linge. Si des tâches persistent, utilisez de l'eau de Javel.
- 3 - **Nettoyez le filtre après avoir vidangé l'eau**. Retirez les éventuels petits objets passés à la machine par mégarde (pièces de monnaie, boutons de chemise, barette,...).
- 4 - Enfin, **faire tourner la machine à vide, au programme à 90° sans y ajouter de lessive**. L'humidité entraîne l'apparition de mauvaises odeurs et l'usure prématurée du joint du tambour. Pour éviter cela, laissez le couvercle ou le hublot de votre lave-linge ouvert après chaque utilisation.